



S3 de LILLE
209 rue Nationale 59000 LILLE
Tél. 03 20 06 77 41 Fax 03 20 06 77 49
Courriel : s3lil@snes.edu

Lille, le 6 avril 2021
Jean-François Caremel,
Secrétaire académique
du Snes-FSU

A

Madame le Recteur de
l'académie de Lille
Hotel de la région académique,
Rectorat de l'académie de Lille,
144 Rue de Bavay, 59000 Lille

Objet : Droits des AED et continuité pédagogique

Madame le Recteur ,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la situation des Assistants d'Éducation (AED) dans ce contexte de mise en œuvre du plan de continuité pédagogique.

Depuis vendredi, nous sommes interpellés par de nombreux AED d'établissements scolaires différents qui s'interrogent quant à leurs droits et obligations tout au long de cette semaine. Les collègues nous font part de pressions de la part des chefs de services, sans appel au volontariat, à venir dans les établissements, parfois selon leurs horaires habituels quand il ne leur est pas dit que les heures non réalisées sont soumises à récupération. Par ailleurs, il est demandé aux AED de se déplacer dans l'établissement pour trier et ranger les archives de l'établissement ou encore ranger les livres du CDI, ce qui ne correspond pas à leurs missions.

Ces tâches ne sont pas essentielles à la continuité du service public et ne participent ni à l'amélioration de la situation sanitaire ni de leurs conditions de travail (axe de travail de la feuille de route RH de l'académie) bien au contraire.

Nous souhaiterions qu'un courrier spécifique, relatif aux AED, puisse être fait en urgence à destination des chefs d'établissements et des principaux concernés rappelant:

- que la présence des personnels doit se faire sur la base du volontariat.
- que le cas échéant, elle doit se limiter à l'exercice de tâches exceptionnelles et nécessaires à la continuité du service public.
- que la situation sanitaire nécessite de limiter au maximum la présence des personnels au sein des établissements.

Par ailleurs, les AED, comme l'ensemble des personnels, n'étant pas responsables de la situation et de la fermeture des établissements et de la réorganisation des services, il paraît évident que les personnels n'ont pas à récupérer les heures non faites durant cette période.

Nous vous remercions par avance des suites portées à notre demande, et vous prions de croire, Madame Le Recteur, en notre profond attachement au service public d'Éducation Nationale,

Pour le SNES-FSU de l' académie de Lille

Jean-François Caremel